



**COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-MONT**  
*Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal*

**26-025**

*Séance du 22 avril 2026*

Date de Convocation : 17.04.2026

Nb de conseillers en exercice : 11

Date d’Affichage : 17.04.2026

Présents : 09

Votants : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Etaient présents : ARIZMENDI Lucas, BAKKER Angélique, COIFFIER Claude, GAILLARD Elodie, GAY Didier, GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, PIETRIGA Guy, PONCET Claude.

Excusés : BERR Julia (procuration donnée à Guy PIETRIGA)  
CHAUVIN Romain (procuration donnée à Claude PONCET)

**OBJET : Approbation du compte financier unique 2025 - forêt**

L’an deux mille vingt-six, le 22 avril à 20 heures 00, les membres du conseil municipal de la commune de Dompierre-sur-Mont se sont réunis en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code des juridictions financières,

Vu l’article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

Vu l’article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l’article 145 de la loi du 30 décembre 2022,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l’année 2025 de la commune de Dompierre-sur-Mont,

Vu le Compte Financier Unique de la commune de Dompierre-sur-Mont,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux de contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l’ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

**PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**  
**Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025**

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	12 333.24	50 700.00	63 033.24
	Recettes réalisées	2 278.14	108 745.20	111 023.34
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	10 055.10	91 337.64	101 392.74
	Dépenses réalisées	502.37	13 369.20	13 871.57
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice	1 775.77	95 376.00	97 151.77
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés	- 2 278.14	40 637.64	38 359.50
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / Déficit	- 502.37	136 013.64	135 511.27
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent / Déficit	- 502.37	136 013.64	135 511.27


**Le Conseil Municipal après échanges et en avoir délibéré à l'unanimité des voix :**

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la commune de la Dompierre-sur-Mont.



**Le Maire n'a pas participé aux échanges et au vote.**

Pour Extrait conforme,

Secrétaire de séance :  
 JANOD Nelly



Le Maire,

Guy PIETRIGA